



Compagnon étranger souhaitant vivre en france

Par **julie**, le **23/12/2009** à **00:12**

Bonjour,rrn
je suis étudiante française et mon compagnon (cubain ayant la résidence nord américaine) souhaiterait venir vivre en France.
Nous envisageons de nous marier sur le territoire français. Je sais qu'un délai de 4 ans est nécessaire avant l'acquisition de la nationalité française mais je voudrais également savoir : rnrn1 . comment peut-il obtenir un titre de séjour avant le mariage ?rnrn2 . quel sera son statut une fois marié ?rnrn3 . le cas échéant, que devra-t-il faire pour pouvoir séjourner en France ?rnrn4 . pourra-t-il étudier et/ou travailler légalement ?rnrn
merci beaucoup de votre compréhension et de votre aide.rnrn
Julie D.

Par **chris_ldv**, le **26/12/2009** à **10:40**

Bonjour,rrn
1 . comment peut-il obtenir un titre de séjour avant le mariage ?rnrn
En déposant une demande de visa depuis son pays de résidence actuel en fonction de la durée de séjour envisagée en France.rnrn
2 . quel sera son statut une fois marié ?rnrn
Le statut d'étranger marié à une citoyenne Françaisesrnrn
3 . le cas échéant, que devra-t-il faire pour pouvoir séjourner en France ?rnrn
Demander, et obtenir, le titre e séjour "Vie Privée et Familiale"rnrn
4 . pourra-t-il étudier et/ou travailler légalement ?rnrn
Oui si le titre de séjour le prévoit (donc il faut le demander)rnrn
Salutations,